

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

Quota No:

Dans ce formulaire: Cochez  lorsque l'opération est effectuée

## Procédures de régie d'élevage (PRE)

Ce *Formulaire annuel* PSAF doit être signé et daté par le propriétaire ou le responsable du PSAF chaque fois qu'une modification est apportée aux procédures de régie d'élevage (PRE) et au minimum 1 fois par année, lors de la révision des PRE avant votre audit annuel.

Nom	Signature	Date

Les dossiers d'élevage sont conservés pendant au moins 1 an (poulet) et 2 ans (dindon). Idéalement, conservez vos dossiers 2 ans en cas d'enquête de l'ACIA sur l'aptitude des oiseaux au transport.

Notez les déviations par rapport à vos procédures de régie d'élevage et les mesures correctives apportées dans la colonne prévue à cette fin dans votre formulaire d'élevage (ex. carte de mortalité).

## Formation des employés

Demandez à chaque employé de la ferme de prendre connaissance du manuel PSAF, de lire et de bien comprendre les procédures de régie d'élevage de ce *Formulaire annuel*. Par la suite, l'employé doit signer et dater après sa formation initiale et chaque fois que ce *Formulaire annuel* est mis à jour (min. 1 fois par an).

Nom	Signature	Date

Indiquez les autres formations reçues par les employés concernant la biosécurité, la salubrité des aliments ou le bien-être animal (ex. formation sur l'euthanasie).

Nom	Formation	Date

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

## Biosécurité et Contrôle de l'accès à la ferme

### Contrôle de l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC) :

- Vous avez un plan de votre ferme avec les bâtiments agricoles, les silos, l'entreposage du fumier, l'aire de stationnement des visiteurs ainsi que les tracés de la ZAC et de la ZAR (zone d'accès restreint).
- Vous avez une  pancarte biosécurité ou une  barrière physique à l'entrée de la ZAC.
- Indiquez les procédures de biosécurité que vous imposez aux véhicules des fournisseurs qui entrent dans votre ZAC (FR) : \_\_\_\_\_

### Contrôle de l'accès à la zone d'accès restreint (ZAR) :

- Vous avez une pancarte « Défense d'entrer biosécurité en vigueur » par poulailler.
- Les portes des poulaillers sont verrouillées lorsqu'il n'y a pas surveillance sur le site.
- Vous avez une barrière physique délimitant la ZAC de la ZAR dans chaque poulailler.  
Est-ce  une ligne rouge ou  un banc incontournable  autre Précisez : \_\_\_\_\_
- Cochez les mesures de biosécurité prévues **pour les éleveurs** (propriétaire/employés) :  
 Vos bottes sont spécifiques à chaque poulailler ou  bottes jetables.  
 Vos vêtements/survêtements sont spécifiques à votre ferme et ne doivent pas être portés à l'extérieur de votre ferme ( sauf sur d'autres fermes sous gestion commune).  
 Vos vêtements/survêtements sont spécifiques à chaque poulailler (FR).  
 Chapeaux/bonnets (FR)  Masques (FR)  
 Désinfection des mains à l'entrée de la ZAR (FR) à l'aide de  savon et eau  désinfectant à mains.  
Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur ou  S.O. : \_\_\_\_\_

- Cochez les mesures de biosécurité prévues **pour les fournisseurs/visiteurs** qui entrent dans la ZAR :

- Des bottes de plastique jetables et des survêtements sont disponibles.
  - Chapeaux / bonnets (FR)  Masques (FR)
  - Lavage ou désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de la ZAR à l'aide de  savon et eau  désinfectant à mains  ou port de gants jetables.
  - Tout fournisseur/visiteur qui s'introduit dans le poulailler complète le *Registre des visiteurs*.
  - Les visiteurs sont accompagnés par l'éleveur qui s'assure du respect des mesures de biosécurité.
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur ou  S.O. : \_\_\_\_\_

Y a-t-il des exceptions à la liste des fournisseurs/visiteurs qui doivent se plier au protocole ci-dessus? \_\_\_\_\_

S'il y a détassement, quelles sont vos mesures de biosécurité imposées aux attrapeurs (ex. chaussures et vêtements propres, premier attrapage, etc.) (FR) ?  S.O.

- Décrivez votre protocole de biosécurité si vous ou vos employés travaillez dans **une autre exploitation avicole** qui n'est pas sous gestion commune :  S.O.

- Lavage ou désinfection des mains avant d'entrer dans la ZAR.
- Changement de vêtements ou  port d'un survêtement avant d'entrer dans votre ZAR.
- Changement de bottes avant d'entrer dans votre ZAC (FR).
- Douche requise entre les fermes (FR).

Délai de  \_\_\_\_ heures ou  \_\_\_\_ jours avant d'entrer dans votre ZAR (FR);

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur : \_\_\_\_\_

10. Quel est votre protocole de biosécurité pour l'introduction d'équipement dans la ZAR après les procédures de nettoyage/lavage/désinfection du poulailler, ou lorsque les oiseaux sont présents :
- Inspection visuelle et retrait de la matière organique visible.
  - Inspection visuelle, retrait de la matière organique visible et désinfection.
  - L'équipement provenant d'une autre ferme est nettoyé et désinfecté.
  - Autre(s) : \_\_\_\_\_

11. Élevez-vous vos volailles  en tout plein /tout vide ou  en continu (plusieurs âges dans le même poulailler)?

Si vous élevez en continu, cochez les mesures de biosécurité vous permettant de limiter la contamination croisée entre les oiseaux d'âges différents :

- Déplacement des personnes des plus jeunes oiseaux vers les plus vieux.
- Mesures de biosécurité distinctes pour chaque ZAR (FR) (ex. bottes).

Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur ou  S.O. : \_\_\_\_\_

12.  Les mesures de contrôle des parasites doivent être efficaces. Évaluez les **problèmes de parasites** sur votre ferme au cours de l'année précédente :

✓	Aucun						Quelques-uns						Plusieurs					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rongeurs																		
Oiseaux sauvages																		
Ténébrions																		
Mouches																		
Autres parasites																		

13. Décrivez vos mesures de contrôle de votre lutte antiparasitaire (la méthode et la fréquence) :

- Rongeurs \_\_\_\_\_
- Oiseaux sauvages \_\_\_\_\_
- Ténébrions \_\_\_\_\_
- Mouches \_\_\_\_\_
- Autre(s) parasite(s), précisez \_\_\_\_\_
- Toute autre mesure de contrôle en vigueur : \_\_\_\_\_

14.  Les poulaillers doivent être en bon état afin de réduire l'accès aux rongeurs (ex. sans trou dans les murs et dans le bas des portes).

15. Y a-t-il de la sauvagine domestique sur la ferme (ex. canards, oies, etc.)?      **oui** ou      **non**  
Si oui, la sauvagine domestique est clôturée et n'est pas permise dans la ZAC.

## Alimentation

### Manutention des aliments (Point critique à maîtriser #1 ou PCM #1)

1.  Tous les silos sont identifiés.
2. Indiquez la fréquence d'inspection des parois intérieures des silos afin de détecter la présence d'accumulation d'aliment (croûtage) ou la présence de rouille (min 1 fois par année) : \_\_\_\_\_

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

3. Indiquez les mesures de contrôle utilisées afin de prévenir la contamination croisée entre la moulée avec période de retrait et la moulée sans période de retrait (PCM #3):

Silos tandem       Emploi d'un maillet en caoutchouc pour frapper les parois du / des silos.

Silo unique. Précisez votre méthode : \_\_\_\_\_

4. Que faites-vous des restants de moulée :

Conservation dans l'un des 2 silos tandem jusqu'au prochain élevage;

Conservation dans un silo d'entreposage jusqu'au prochain élevage;

Conservation dans des sacs fermés et identifiés jusqu'au prochain élevage;

Transfert vers un autre poulailler du même site ou  sur un site sous gestion commune;

Transfert vers un poulailler d'une autre ferme qui n'est pas sous gestion commune.

## Aliments ou prémélanges achetés d'une meunerie

5. Un échantillon de moulée de chaque livraison est conservé  à la meunerie ou  à la ferme.

6.  Vous avez une lettre d'assurance qualité de votre meunerie.

7.  Tous les bons de livraison de moulée ou prémélanges sont vérifiés et conservés pour assurer la traçabilité des médicaments.

8.  Un échantillon de tout ingrédient ajouté à la moulée (ex. blé) est conservé à la ferme.  S.O.

## Fabrication des aliments à la ferme (PCM #2)

9. Fabriquez-vous votre moulée à la ferme?  Oui, complétez cette section.

Non, passez à la prochaine section : Eau d'abreuvement.

Si oui :

10. Un échantillon,  de moulée complète ou  des ingrédients de la moulée, est conservé dans un contenant fermé 14 jours après l'abattage.

11. Quelles sont vos procédures permettant de prévenir la contamination croisée avec les moulées médicamenteuses :

Fabrication des moulées selon une séquence

Purge (flushing)

Nettoyage physique

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Décrivez la procédure que vous avez cochée : \_\_\_\_\_

12. Ajoutez-vous des médicaments à votre moulée?  Oui ou  Non

Si oui :

a) Décrivez votre procédure de **vérification de l'efficacité du mélangeur**, et indiquer la fréquence des vérifications (permis annuel du MAPAQ):

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

Le permis du MAPAQ pour la fabrication à la ferme est valide (conservez les résultats d'analyse du laboratoire de l'efficacité du mélangeur).

b) Décrivez votre procédure **d'étalonnage des balances**, et indiquer la fréquence des vérifications (au moins une fois par année) :

Inscrivez la date et le résultat de l'étalonnage des balances :

Date	Résultats

13. Confirmation par la personne responsable du programme de contrôle de la fabrication de la moulée à la ferme.

Nom	Signature	Date

## Eau d'abreuvement

1. Quelle est votre source d'approvisionnement en eau?

Aqueduc     Puits     Eau de surface (ex. lac, étang, etc.; DF: traitement de l'eau en continu)

2. Indiquez le type de traitement d'eau utilisé à la ferme et la concentration visée :

a. Pendant l'élevage (acidifiant, chlore, iode, etc.): \_\_\_\_\_

## Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

en continu ou  partiellement, précisez : \_\_\_\_\_

Quelle est la méthode (ex. bandelettes de chlore libre, pH mètre, etc.), l'endroit (vers le bout de la ligne) et la fréquence (minimum 2 fois par élevage) de vérification de la concentration des produits chimiques du traitement de l'eau? \_\_\_\_\_

b. Nettoyage entre les élevages (produit chimique et fréquence) : \_\_\_\_\_

3.  L'échantillon annuel d'eau est pris dans le parquet, à  une tétine vers le bout de la ligne d'eau ou  au bout de la ligne d'eau.

4.  Les résultats annuels d'analyse de l'eau sont conservés dans votre dossier PSAF.

Votre eau est-elle potable\*?  Oui Si votre eau n'était pas potable, quelles ont été les mesures correctives appliquées (une analyse supplémentaire et conforme est alors requise)? \_\_\_\_\_

\*Pour votre échantillon d'eau, demandez au laboratoire ces 2 analyses : coliformes totaux et coliformes fécaux.

### Nettoyage du poulailler

1. Décrivez votre plan de gestion du fumier (ex. structure d'entreposage, amas au champ, receveur, etc.) : \_\_\_\_\_

2. Le fumier est-il habituellement enlevé \_\_\_\_\_ dans les 48 h après le chargement des volailles (FR), ou \_\_\_\_\_ au plus tard 72h (DF)?

3. **Pour les éleveurs de poulets**, 3 options sont possibles quant aux procédures de nettoyage/lavage/désinfection/vide sanitaire. Veuillez compléter l'option choisie dans la *Section PSAF POULET* à la page 10.

**Pour les éleveurs de dindons**, veuillez compléter la question 6 de la *Section PSAF Dindon* à la p.15.

4.  Le nettoyage,  le lavage et  la désinfection sont-ils confiés à un sous-traitant ? oui non  
Si oui :  Joignez leur protocole de biosécurité entre les fermes concernant la propreté de leurs équipements (ex. lavage et désinfection de leur machine à pression, raclettes, habits et bottes, etc.).

Conservez le bon de travail ou la facture (ex. dans le dossier de l'élevage).

5. Vos équipements pour le nettoyage/lavage/désinfection sont utilisés :

Uniquement sur votre ferme ou sur une autre ferme sous même gestion, ou

Sur votre ferme et sur une ou d'autres fermes dont la gestion n'est pas commune. Dans ce cas, veuillez décrire quelle est votre procédure de biosécurité pour prévenir la contamination entre les fermes (DF : nettoyage et désinfection) :

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

## Médicaments et autres intrants

Entreposage et utilisation des produits :

- Les produits chimiques sont entreposés dans un endroit distinct de celui servant à entreposer des médicaments ou des aliments. Indiquez le lieu d'entreposage de ces produits : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Les produits périmés doivent être entreposés séparément, jusqu'à leur disposition.
- Les employés qui utilisent des médicaments, des produits chimiques ou des additifs alimentaires sont formés et savent comment manipuler et utiliser adéquatement ces produits.  S.O.
- Les contenants de dilution sont identifiés avec le nom du produit et sa concentration.

Médicaments et FIT (PCM #3):

- Les médicaments sont utilisés selon les ordonnances de votre vétérinaire. Conservez toutes les ordonnances (médicaments préventifs et curatifs) dans vos dossiers.
- Le nom de tous les médicaments est encerclé sur l'ordonnance vétérinaire (préventifs et curatifs).
- La période de retrait de tous les médicaments est respectée avant l'abattage.
- Le médicamenteur est calibré avant l'utilisation d'un médicament ajouté à l'eau d'abreuvement. Décrivez la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour plus d'information, voir la vidéo sur le portail [evqdirect.ca](http://evqdirect.ca)

- Les médicaments et les vaccins sont consignés sur la *Feuille d'information sur le troupeau* (FIT) conformément aux instructions, notamment les médicaments servant à traiter une maladie.
- Si un médicament, dont l'utilisation est en dérogation des directives de l'étiquette, a été utilisé pendant l'élevage, vous devez joindre l'ordonnance vétérinaire (contenant un numéro de g FARAD ou une autre source) avec la FIT préliminaire.

Produits chimiques (ex. savons, désinfectants, acidifiants, insecticides, rodenticides) :

- Les produits chimiques doivent satisfaire à un des critères suivants :
  - Approuvés pour une utilisation avec des animaux destinés à l'alimentation humaine (ex. les désinfectant doivent avoir un DIN).
  - Inscrits sur la liste des substances permises des Normes canadiennes biologiques.
  - Accompagnés d'un mode d'emploi propre à la production de poulets ou aux bâtiments abritant du bétail. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/onqc-cqsb/P29-32-311-2020-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/onqc-cqsb/P29-32-311-2020-fra.pdf)
- Les produits chimiques sont utilisés conformément au mode d'emploi du fabricant.
- Tous les contenant de produits chimiques portent une étiquette avec le nom du produit et la date de péremption.
- Conservez le mode d'emploi des produits chimiques utilisés (étiquette, dépliant, fiche d'information du site Internet de la compagnie).

## Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

Additifs pour la moulée ou pour l'eau d'abreuvement (ex. vitamines, probiotiques, huiles essentielles, etc.)

14.  L'utilisation des additifs **pour l'eau** doit être approuvée par :
- L'ACIA, et le produit doit avoir un numéro d'enregistrement;
  - Santé Canada, et le produit doit avoir une identification numérique du médicament (DIN);  
ou
  - Santé Canada, en tant que « produits de santé animale », et avoir un numéro de notification (Liste C).

Indiquez le type de produit(s) de santé utilisé(s):

15.  Les additifs pour les aliments et l'eau sont utilisés conformément aux directives du fabricant ou de votre vétérinaire, et ces directives sont conservées dans les dossiers.

## Poussins et démarrage

### Couvoir

1. Indiquez le numéro d'enregistrement fédéral du/des couvoir(s) : \_\_\_\_\_  
Les bons de livraison/factures des poussins/dindonneaux sont vérifiés afin de déterminer si des médicaments ou des vaccins ont été administrés au couvoir.

### Préparation du poulailler et démarrage

2. Prévoir une épaisseur de litière suffisante pour absorber les fientes tout au long de l'élevage. Indiquez le type de litière utilisé (FR) :  
 Copeaux de bois     Paille     Autre, précisez : \_\_\_\_\_
3. Pour un démarrage attentionné, veuillez consulter la fiche technique sur le Poussin Podium 2021 sur le site [evqdirect.ca](http://evqdirect.ca)



# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

## Période de jeûne avant l'abattage

Quelles sont vos mesures pour diminuer la contamination des carcasses à l'abattoir :

- La durée de la période de jeûne avant l'attrapage est vérifiée auprès de mon transformateur (jeûne entre 6 à 10h avant l'éviscération).
- Pendant la période de jeûne, un acide organique est ajouté à l'eau d'abreuvement pour réduire la charge bactérienne du système digestif et la contamination à l'abattage (FR).

## Gestion de la mortalité

1.  Vous notez quotidiennement la mortalité et conservez les cartes de mortalité pour chaque élevage.
2.  Vous retirez quotidiennement les poulets/dindons morts des poulaillers.  
Décrivez votre méthode de disposition des poulets/dindons morts : \_\_\_\_\_

3. Indiquez dans quelle(s) situation(s) vous avez recouru aux services d'un vétérinaire:  
Lorsqu'il y a un niveau anormalement élevé et inexplicable de mortalité ou de morbidité.  
Autre(s), précisez : \_\_\_\_\_

4. Après le ramassage des poulets/dindons morts:

Vous lavez vos mains, *ou*  
Vous utilisez un désinfectant à mains, *ou*  
vous portez des gants.

## Protocole d'intervention en cas de maladie contagieuse

Lorsqu'une maladie contagieuse est soupçonnée ou confirmée sur votre ferme ou sur une ferme à proximité, le protocole d'intervention en situation d'urgence ci-dessous doit être mis en place. Pour plus d'informations, référez-vous au protocole d'intervention de l'EQCMA (Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles) décrit sur les cartons verts et oranges plastifiés (voir <http://www.eqcma.ca/biosecurite/biosecurite-introduction>).

1.  Observez votre troupeau et contactez un vétérinaire pour toute maladie ou mortalité inhabituelle. Si une maladie contagieuse est soupçonnée ou confirmée, informez l'EQCMA (**1-88-volaille**), les EVQ et l'ACIA (si c'est une maladie à déclaration obligatoire).
2.  Discutez de la situation avec les membres de la famille et des mesures à appliquer avec les employés de la ferme.
3.  Bloquez l'entrée de la ZAC (à l'aide d'une barrière ou d'une corde/chaîne, d'un tracteur, etc.) pour éviter la circulation non essentielle.
4.  Limitez la circulation entre les poulaillers et vers l'extérieur de la ferme (ZAC et ZAR).
5.  Limitez le partage d'équipements vers ou en provenance de la ferme.
6.  Rehausser le processus de nettoyage et de désinfection des véhicules qui entrent et sortent de la ZAC.
7.  Réviser le nettoyage et la désinfection du poulailler ainsi que la gestion des oiseaux morts.

# Formulaire annuel PSAF Poulet et dindon

## Section PSAF POULET

J'éleve des poulets. Compléter les questions suivantes.

OU

Je n'éleve **pas** de poulets. **Ne pas** compléter les questions de cette section et passez à la section suivante PSAF DINDON.

### Procédures de nettoyage/lavage/désinfection/vidé sanitaire : 3 options

- S'il n'y a pas eu de problème de maladie/production dans l'élevage précédent, les options 2 ou 3 peuvent être appliquées dans ce poulailler.
- À la suite d'une maladie et d'une recommandation du médecin vétérinaire (ex. entérite nécrotique, hépatite à corps d'inclusion, etc.), il faut alors procéder à un lavage avec un savon et une désinfection du poulailler, des équipements, du/des congélateur(s) pour l'entreposage des oiseaux morts, et des équipements utilisés pour nettoyer/laver le poulailler.  Ce lavage/désinfection sera documenté.
- Indiquez l'option choisie dans vos poulaillers afin de satisfaire aux exigences de nettoyage, lavage, désinfection et vidé sanitaire du PSAF :

Cochez ✓	Options	Étape 1	Étape 2	Étape 3: Vidé sanitaire
	<b>Option 1</b>	DF Lavage à l'eau sous pression du poulailler* et des équipements 1 fois par an	DF Nettoyage au savon et/ou désinfection du <b>poulailler* et des équipements</b> au moins 1 fois par an	FR 14 jours
	<b>Option 2</b>	DF Lavage à l'eau sous pression du poulailler* et des équipements 1 fois par an	DF Nettoyage au savon et/ou désinfection des <b>mangeoires, des abreuvoirs et des équipements</b> au moins 1 fois par an	DF Suivi d'un vidé sanitaire de 14 jours au moins une fois par an
	<b>Option 3</b>	<b>Dépoussiérage</b> du poulailler et des équipements entre les élevages		DF 14 jours après chaque troupeau**

\* Le poulailler inclut les murs, les planchers, les mangeoires, les abreuvoirs, les plafonds, les ventilateurs, les drains, tous les autres équipements (ex. les trémies, équipement de capture, les bottes utilisés dans le poulailler, etc.).

\*\* Pour se qualifier pour cette option, il est recommandé que le fumier soit retiré du poulailler dans les 48h suivant l'expédition des oiseaux, et le délai maximum est de 72 h. De plus, comme les calendriers peuvent changer (ex. dates de livraison des poussins ou de chargement), la période de vidé sanitaire peut être inférieure à 14 jours, mais uniquement 2 fois au cours des 12 mois précédents. S'il faut écourter la période de vidé sanitaire plus de 2 fois au cours des 12 mois précédents, l'option 3 ne peut plus être utilisée.

# Formulaire annuel PSAF Poulet et Dindon

## Section PSAF POULET

4. **Si Option 1**, veuillez compléter ce tableau avec la date du **dernier** lavage/désinfection des 12 derniers mois du (des) poulailler(s):

N° poulailler(s)	Date en 2020	Date en 2021	Date en 2022	Date en 2023	Date en 2024	Date en 2025

# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF POULET

5. Si **Option 2**, veuillez compléter ce tableau pour le calcul du vide sanitaire (min 14 jours) avec la date de sortie du dernier lot avec lavage/désinfection des 12 derniers mois du (des) poulailler(s), ainsi que la date d'entrée des poussins du lot suivant:

N° poulaillers	2020			2021		
	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)
N° poulaillers	2022			2023		
	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)
N° poulaillers	2024			2025		
	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)	Date de sortie du dernier lot avec lavage/dés suivi d'un vide sanitaire de 14j	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)

\*Calcul du vide sanitaire total : Date d'entrée des poussins du lot suivant - date de sortie du lot précédent

# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF POULET

6. **Si Option 3** (dépeussierage et vide sanitaire), veuillez compléter ce tableau pour le calcul du vide sanitaire par poulailler avec la date de sortie des poulets et la date d'entrée des poussins du lot suivant (FR) :

**Numéro du poulailler :** \_\_\_\_\_ (un tableau par poulailler)

	2020				2021		
	Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)		Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)
Période 1				Période 1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
	2022				2023		
	Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)		Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)
Période 1				Période 1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
	2024				2025		
	Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)		Date de sortie	Date d'entrée du lot suivant	Calcul du vide sanitaire* (jours)
Période 1				Période 1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			

\*Calcul du vide sanitaire total : Date d'entrée des poussins du lot suivant - date de sortie du lot précédent

# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF POULET

### Nouveaux poulaillers

1. Construction avec un plancher en béton ou une surface non poreuse pour faciliter le nettoyage (pas de plancher en terre battue) (DF poulet).
2. Un stationnement désigné pour les visiteurs en dehors de la ZAC (FR).
3. Une entrée avec suffisamment d'espace pour se changer (FR), incluant une barrière physique (ex. un banc incontournable) qui sépare la ZAC et la ZAR (FR).
4. Des silos tandem pour faciliter la gestion de la moulée médicamenteuse (FR).
5. Une bande de gravier autour du poulailler pour minimiser l'accès aux rongeurs (FR).

# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF DINDON

J'éleve des dindons. Compléter les 20 questions suivantes.

OU  Je n'éleve **pas** de dindons. **Ne pas** compléter les 20 questions suivantes.

- Sur le site, les employés et les visiteurs doivent avoir accès et utiliser une salle de bain (PRO 1).
- Évaluez les risques de contamination biologique (ex. entreposage du fumier, étang et oiseaux sauvages, fermes voisines, etc.), chimique (ex. pulvérisation des cultures) et physique (ex. : prédateurs) des lieux (PRO 1) : \_\_\_\_\_
- Les poulaillers de dindons où sont élevées d'autres productions animales (ex. dindon et poulet) sont nettoyés à sec avant le détasement des dindons (changement de litière et dépoussiérage). S.O.
- Si les dindons sont élevés dans le même poulailler que d'autres animaux (ex. dindon et poulet), la section des dindons est considérée comme une ZAR et les personnes doivent changer de bottes ou mettre des bottes jetables avant d'y accéder (PRO 1). S.O.
- Pour les poulaillers sans entrée, un secteur de transition avec un plancher dur doit être aménagé (PRO 1). S.O.
- Veuillez compléter ce tableau avec la date du **dernier** lavage/désinfection des 12 derniers mois du (des) poulailler(s) :

N° poulailler	Date en 2020	Date en 2021	Date en 2022	Date en 2023	Date en 2024	Date en 2025

- Le seau servant à administrer les médicaments dans l'eau est propre et couvert lors de son utilisation (PRO 3).
- L'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I, II et III n'est plus autorisée chez le dindon.
- L'administration d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et de médicaments vétérinaires obtenus par importation pour usage personnel (IUP) n'est pas autorisée chez le dindon selon la Loi sur les aliments et drogues (PRO 5).

# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF DINDON

10. Les produits de santé et les produits chimiques proviennent de fournisseurs fiables. À la réception, ces produits sont vérifiés de la façon suivante (PRO 2):
- Comparaison de l'étiquette avec l'ordonnance / facture       Date de péremption
- Contenant n'a pas été ouvert       Autre, précisez : \_\_\_\_\_
11.  Les produits chimiques et de santé sont utilisés selon le principe du premier reçu, premier utilisé.
12.  Les produits de santé et les produits chimiques périmés, souillés ou mal étiquetés sont éliminés selon les instructions du fabricant (PRO 2). Décrire le problème sur la facture du produit.
13.  Les produits de santé non prescrits par un vétérinaire doivent figurés sur la *Liste des substances permises des systèmes de production biologique – Principes généraux et normes de gestion* [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/ongc-cgsb/P29-32-311-2020-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/ongc-cgsb/P29-32-311-2020-fra.pdf) ou sur la *Liste des produits de santé naturels en médecine vétérinaire* publiée par l'ACIA <https://inspection.canada.ca/active/netapp/veterinarybio-bioveterinaire/vetbiof.aspx> S.O.
14.  Le gravier provient d'un fournisseur fiable et le lieu d'entreposage est sec, propre et soumis au contrôle de la vermine. Conservez les bons de livraison ou la facture (PRO 2).  S.O.
15.  Le personnel est présent lors du transfert pour évaluer l'état physique des dindons (PRO 5).
16.  Les arbres, arbustes et buissons de la ZAC ne touchent ou ne surplombent pas le poulailler (PRO4).
17.  Les déchets à l'intérieur et autour des poulaillers sont placés dans des contenants adéquats pour ne pas devenir une source de contamination et ne pas attirer les ravageurs. Les déchets doivent être secs, ou sinon éliminés la même journée (PRO 3).
18. Nommez les formateurs et la méthode de formation utilisée (PRO 6) :
- \_\_\_\_\_
19.  Si vous avez reçu un diagnostic vétérinaire pour vos dindons malades et que vous utilisez un équipement pour l'euthanasie, celui-ci doit être nettoyé et désinfecté après l'utilisation.  S.O.
20.  Les dindons ont accès à l'eau jusqu'au début du chargement (PRO5).



# Formulaire annuel PSAF - Poulet et Dindon

## Section PSAF POULET en Parcours libre

J'éleve des poulets en parcours libre (à l'extérieur). Veuillez compléter les 10 questions suivantes.

OU

Je n'éleve **pas** de poulets en parcours libre. **Ne pas** compléter les 10 questions suivantes.

1- Description du parcours libre extérieur :

- Plan de ferme incluant l'emplacement du parcours libre.
- Parcours libre clôturé ou  système d'enclos mobiles pour protéger les poulets des prédateurs.

La porte/barrière du parcours libre est soit :  verrouillée ou  avec une pancarte jaune intitulée « *Défense d'entrer biosécurité en vigueur* ».

- Parcours exempt de débris afin de faciliter le contrôle de la vermine.
- Pas d'eau stagnante ou d'étang dans le parcours libre.
- Parcours libre aménagé de façon à éviter les conditions défavorables (ex. boue).
- Majorité du parcours libre recouvert de végétation.
- Les poulets ont accès à l'ombre. Accès facile :  au poulailler  à un ou des abris.

2- À quel âge, en moyenne, les poulets ont-ils accès au parcours libre? \_\_\_\_\_

3- Combien de lots de poulets ont accès au parcours libre durant l'année? \_\_\_\_\_

Si plus d'un élevage :  vide sanitaire de 14 jours et nettoyage à sec entre les élevages.

4- Avez-vous des mangeoires ou des abreuvoirs à l'extérieur?  oui  non

Si oui, décrire la façon dont ceux-ci sont conçus, placés et maintenus pour minimiser le risque associé au contact entre les oiseaux sauvages et le troupeau : \_\_\_\_\_

Si oui, décrire comment les mangeoires sont protégées de la pluie: \_\_\_\_\_

Si oui, ils sont :  gardés propres pendant l'élevage et  nettoyés à sec entre les élevages.

5- Les poulets ont-ils accès au parcours pendant la période migratoire (printemps/automne) ?

oui  non (FR)

6- Y a-t-il d'autres volailles domestiques en parcours libre sur la ferme (ex. : canards, oies, etc.) ?  oui  non

Si oui,  elles sont gardées en dehors de la ZAC et dans un espace clôturé.

7- Y a-t-il d'autres productions animales qui ont accès au même parcours libre (avant que les poulets l'utilisent) ?  oui  non

# Formulaire annuel PSAF Poulet

## Section PSAF Parcours libre

Si oui, décrire le type d'animaux et le vide sanitaire (durée min de 14 jours, nettoyage des abris entre les élevages, etc.): \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

8- Introduisez-vous de nouveaux poulets dans un troupeau ?  oui  non

Si oui, décrire votre protocole de quarantaine, et consulter votre vétérinaire pour déterminer une durée appropriée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9- Y a-t-il un risque que les volailles soient exposées à des pesticides provenant des champs environnants (ex. herbicide ou insecticide, etc.) ?  oui  non

Si oui, quelles sont les mesures prises pour éviter ce risque :  
\_\_\_\_\_

10- Utilisez-vous des médicaments :

Jamais

Occasionnellement. Précisez :  
\_\_\_\_\_

De façon préventive (régulièrement mis dans la moulée)

De façon curative (si maladie)